

Département : 35 IA35000201  
Aire d'étude : Saint Malo  
Commune : Saint Malo  
Lieu-dit : Paramé  
Adresse : 98 boulevard Rochebonne (anciennement commune de-Paramé)

Dénomination : **hôtel de voyageurs, établissement de bains**

Destinations successives et actuelles : immeuble à appartements

Appellation et titre : dit Hôtel Quic\_En\_Groigne et de la Paix

---

Canton : Saint Malo Nord

Coordonnées : lambert0 X = 0116160 Y = 2281520

Cadastre : 1982 H 637, 638, 639, 640, 742, 743, 744

propriété privée

A SIGNALER : mur de soutènement

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1995 par Lemonnier Gaëlle

(C) Copyright inventaire général, 1995

---

## HISTORIQUE

Etablissement de bains et hôtel de voyageurs dit Hôtel de La Paix construit en front de mer sur la grève des vieux bains de Paramé en 1866. L'hôtel de la Paix est le premier hôtel construit à Paramé, il est composé de deux édifices identiques de plan massé et d'un ensemble de cabines de bains de plain\_pied construits autour d'une cour intérieure. A l'origine, la construction est définie comme un établissement de bains (chauds) offrant les facilités d'un hôtel garni. Le premier étage se compose de 14 chambres, plusieurs sont déjà louées. En 1887, le propriétaire de l'établissement de bains et de l'hôtel M. Besnier obtient une concession de l'Etat sur le domaine public maritime afin de faire circuler des cabines de bains sur la grève. Avant la première guerre mondiale, un café en annexe dit bar américain est ouvert dans la partie sud de l'ensemble hôtelier, et l'établissement de bain de plain\_pied en front de mer est transformé en salle\_à\_manger. En 1913, le stationnement des cabines de bains devant l'entrée de l'hôtel provoque un litige entre les riverains du quartier des bains de Rochebonne. L'hôtel est agrandi en 1924 puis en 1935, alors qu'il appartient aux entrepreneurs Gorge et Mounier. En 1931, l'hôtel est classé en catégorie 2 pour la perception de la taxe de séjour. En 1939, les pièces du rez\_de\_chaussée de l'hôtel sont louées par le propriétaire M. Villalon à un négociant en meuble de Seine\_et\_Oise afin d'ouvrir une salle de jeux, suite à la fermeture du Grand Casino de Paramé. Les pièces sur mer, servant auparavant de salle\_à\_manger, sont transformées en salle de boules et dancing et sont soumises aux règles en vigueur dans les établissement de jeux de hasard. L'hôtel est occupé par l'armée allemande en 1940. La construction est aujourd'hui divisée en appartements.

## DESCRIPTION

SITUATION : en ville

### COMPOSITION D'ENSEMBLE

Parties constituantes : cour, cabine de bain, terrasse, café

### MATERIAUX

Gros oeuvre : granite, moellon, enduit, appareil mixte

Couverture : ardoise, zinc

### STRUCTURE

Vaisseaux et étages : étage de soubassement, 2 étages carrés, étage de comble

Département : 35 Saint Malo  
Lieu-dit : Paramé  
Adresse : 98 boulevard Rochebonne (anciennement commune de-Paramé)  
Dénomination : hôtel de voyageurs, établissement de bains

---

**ELEVATIONS** : élévation à travées

**COUVERTURE** : toit à longs pans brisés, terrasse, toit à longs pans

**DISTRIBUTION** : escalier intérieur, escalier droit, en charpente, escalier de distribution, escalier tournant à retours avec jour, en charpente

**DECOR**

Technique : sculpture

Représentation : cartouche, fronton

sujet : cartouche, support : façade ouest, sujet : fronton interrompu, support : lucarne centrale du comble de la façade nord.

**COMMENTAIRE DESCRIPTIF** : L'établissement se compose de deux corps de bâtiments identiques et d'un bar de plain\_pied organisé autour d'une cour intérieure fermée par un portail. Le premier corps de bâtiment est construit en front de mer et abrite dans son prolongement est un établissement de bains de plain\_pied avec un toit terrasse. Le second bâtiment est construit un peu en retrait de la grève et donne au sud sur la rue de la plage avec l'entrée de service de l'hôtel. Enfin, le bar ferme le quadrilatère autour de la cour intérieure.

## NOTICE HISTORIQUE

Etablissement de bains et hôtel de voyageurs dit Hôtel de La Paix construit en front de mer sur la grève des vieux bains de Paramé en 1866.

L'hôtel de la Paix est le premier hôtel construit à Paramé, il est composé de deux édifices identiques de plan massé construits autour d'une cour intérieure et d'un ensemble de cabines de bains de plain-pied. A l'origine, la construction est définie comme un établissement de bains (chauds) offrant les facilités d'un hôtel garni de 14 chambres.

En 1887, le propriétaire de l'établissement de bains et de l'hôtel, M. Besnier, obtient une concession de l'Etat sur le domaine public maritime afin de faire circuler des cabines de bains sur la grève. Avant la première guerre mondiale, un café dit bar américain est ouvert dans la partie sud de l'ensemble hôtelier, et l'établissement de bain en front de mer est transformé en salle-à-manger. En 1913, le stationnement des cabines de bains devant l'entrée de l'hôtel provoque un litige entre les riverains du quartier des bains de Rochebonne.

L'hôtel est agrandi en 1924 puis en 1935, alors qu'il appartient aux entrepreneurs Gorge et Mounier.

En 1931, l'hôtel est classé en catégorie 2 pour la perception de la taxe de séjour. En 1939, les pièces du rez-de-chaussée de l'hôtel sont louées par le propriétaire M. Villalon à un négociant en meuble de Seine-et-Oise afin d'ouvrir une salle de jeux, suite à la fermeture du Grand Casino de Paramé.

Les pièces sur mer, servant auparavant de salle-à-manger, sont transformées en salle de boules et d'après-dîners et sont soumises aux règles en vigueur dans les établissements de jeux de hasard. L'hôtel est occupé par l'armée allemande en 1940. La construction est aujourd'hui divisée en appartements.

## DESCRIPTION

L'établissement se compose de deux corps de bâtiments identiques et d'un bar de plain-pied organisé autour d'une cour intérieure fermée par un portail. Le premier corps de bâtiment est construit en front de mer et abrite dans son prolongement est un établissement de bains de plain-pied avec un toit terrasse. Le second bâtiment est construit un peu en retrait de la grève et donne au sud sur la rue de la plage avec l'entrée de service de l'hôtel. Enfin, le bar ferme le quadrilatère autour de la cour intérieure.

## DOCUMENTATION

### Archives

A.D. Ille-et-Vilaine: série O, voirie urbaine, affaire des cabines de bains de Rochebonne, pétition des hôteliers, 1913.

A.C. Saint-Malo : J, police des jeux, fonds Paramé  
1J17 : Autorisation du ministère de l'intérieur à M. Grosset pour l'ouverture d'un casino dans les locaux de l'hôtel de la paix, juin 1939.

### Documents figurés

- **Plan du casino de l'hôtel de la Paix**, échelle 0,01pm. A.C. SAINT-MALO : J, police des jeux, fonds Paramé 1J17, 1940.

- **Hôtel de la Paix à Paramé, propriété de M. Villalon**. Plan du rez-de-chaussée en noir et plan, par Auffret Architecte, 0.01pm, sd (A.C. Saint-Malo, fonds Auffret).

- **Plan de la grève de Rochebonne**, plan original des Ponts et Chaussées, 1/500ème. A.D. Ille-et-Vilaine, série 2Q ( 2Q231, concession d'un terrain à M. Caura en 1890, plan de 1887) (Cl. Inv.).

- **Plan du terrain de Monsieur Besnier, Hôtel Quic'en groigne**, plan original des Ponts et Chaussées, 1/500ème. A.D. Ille-et-Vilaine, série 2Q ( 2Q592, concession d'un terrain à M. Besnier, plan de 1887).

- **Projet de prolongement du dallage de la cale de Rochebonne**, par Morcrette, architecte de la ville, 0,005p/m., 1919, A.C. Saint-Malo : 2M6, fonds Paramé.

- **Plan du bétonnage partiel de la cale de Rochebonne**, par Morcrette, architecte de la ville, 0,005p/m., 1923, A.C. Saint-Malo : 1O20, fonds Paramé.

- **Plan du quartier de Rochebonne**, plan original en couleurs de l'agent voyer D.Lemaître. A.D. Ille-et-Vilaine: série O, voirie urbaine (affaire des cabines de bains de Rochebonne, 1913) (Cl. Inv.).

- **Plan de Paramé, liste des villas et des hôtels**, plan imprimé, s.d., par l'agence immobilière Cooper Meese à Paramé. A.D. Ille-et-Vilaine: 4J ( Fonds J. Des Bouillons) (Cl. Inv.).

- **Hôtel de la Paix**. Entête de papier à lettre de l'hôtel, dessin imprimé en couleur, A.D. Ille-et-Vilaine, série O, (Affaires des cabines de bains, 1913).

- **168-Paramé (I et V)-Le bas du boulevard Rochebonne**. Carte postale début du 20ème siècle (A.D. Ille-et-Vilaine, 6Fi) (Cl. Inv.).

- **6608-Paramé-La digue**, carte postale début 20ème siècle (MB 970 49 4500).

## DOCUMENTATION

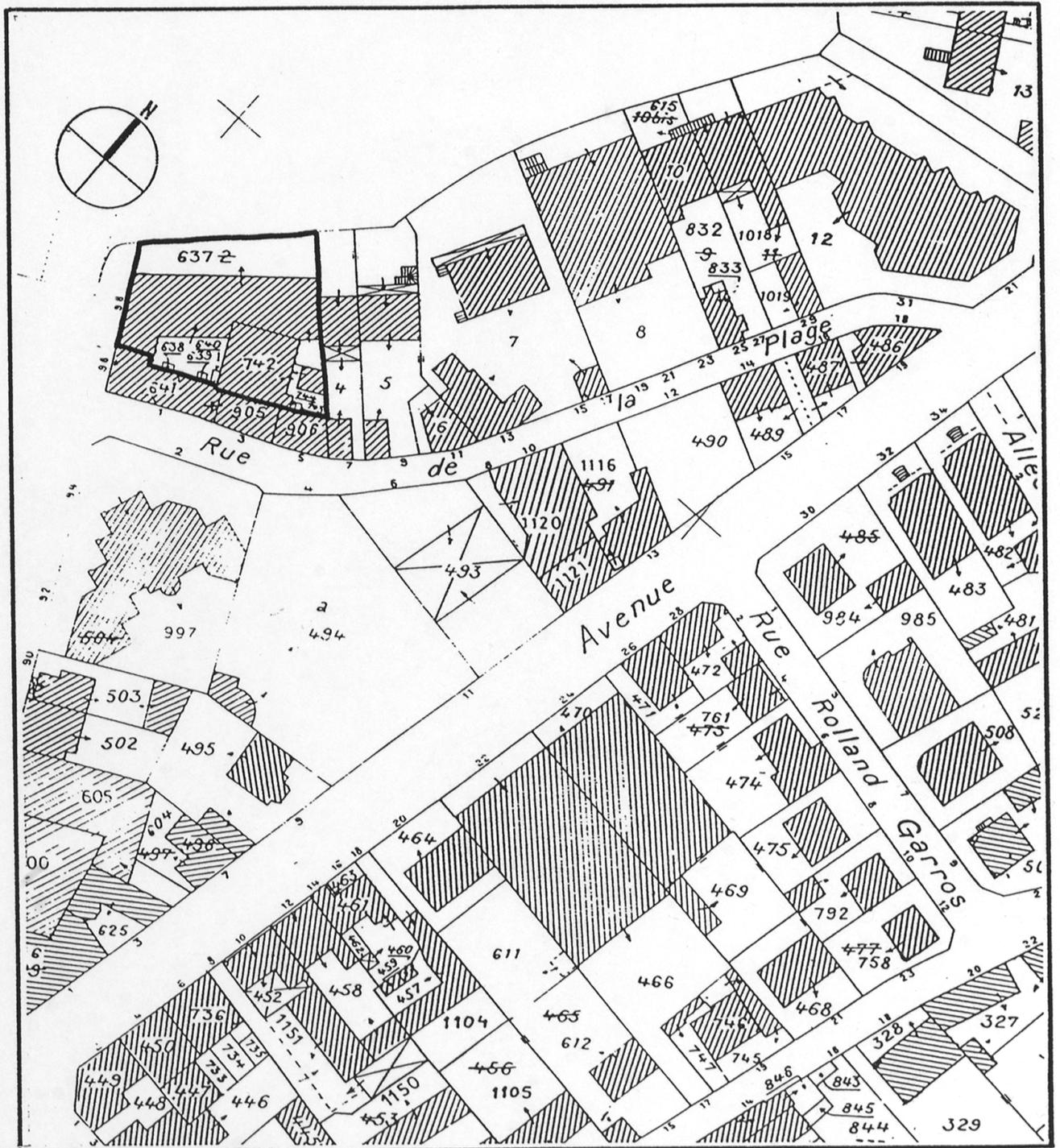
### Bibliographie

- FONTEYNE, Laure. **Guide du Golfe de St-Malo**. Descriptions, légendes et renseignements, St-Servan: impr. Ch Fonteyne, 1894. In 12, 317 p. (liste des hôtels de voyageurs).
- **Guide Album Mémento de la Côte d'Emeraude**. Nantes: A. Montmorency, après 1916 : planche XVII.( répertoire alphabétique des hôtels et pensions de famille).

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

|        |  |               |
|--------|--|---------------|
| Pl. I  | Extrait cadastral de 1982, section H n°637, 638, 639, 640, 742, 743, 744, 1/1000e, réduit.                     |               |
| Doc. 1 | <b>Vue aérienne de Rochebonne</b> , carte postale milieu 20e siècle (AP.)                                      | 96 35 00160 X |
| Doc. 2 | Saison 1940, Hôtel de la Paix, plan du rez-de-chaussée, (ACSM, fonds Paramé, 1J17).                            |               |
| Doc. 3 | Hôtel de la Paix à Paramé, propriété de M. Villalon, plan du rez-de-chaussée, (ACSM, fonds Auffret, non coté). |               |
| Fig. 1 | Vue générale, façade sur le bd Rochebonne, élévation nord-ouest  | 95 35 00575 X |
| Fig. 2 | Vue générale, façade sur mer avec la cale de Rochebonne, élévation nord  | 95 35 00492 X |

Pl. I : Extrait cadastral de 1982, section H n°637, 638, 639, 640, 742, 743, 744, 1/1000e,  
réduit.



hôtel de voyageurs; établissement de bains dit hôtel Quic En Groigne et de la Paix

Doc.1 Vue aérienne de Rochebonne, carte postale milieu XXe siècle

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart  
96 35 0160 X

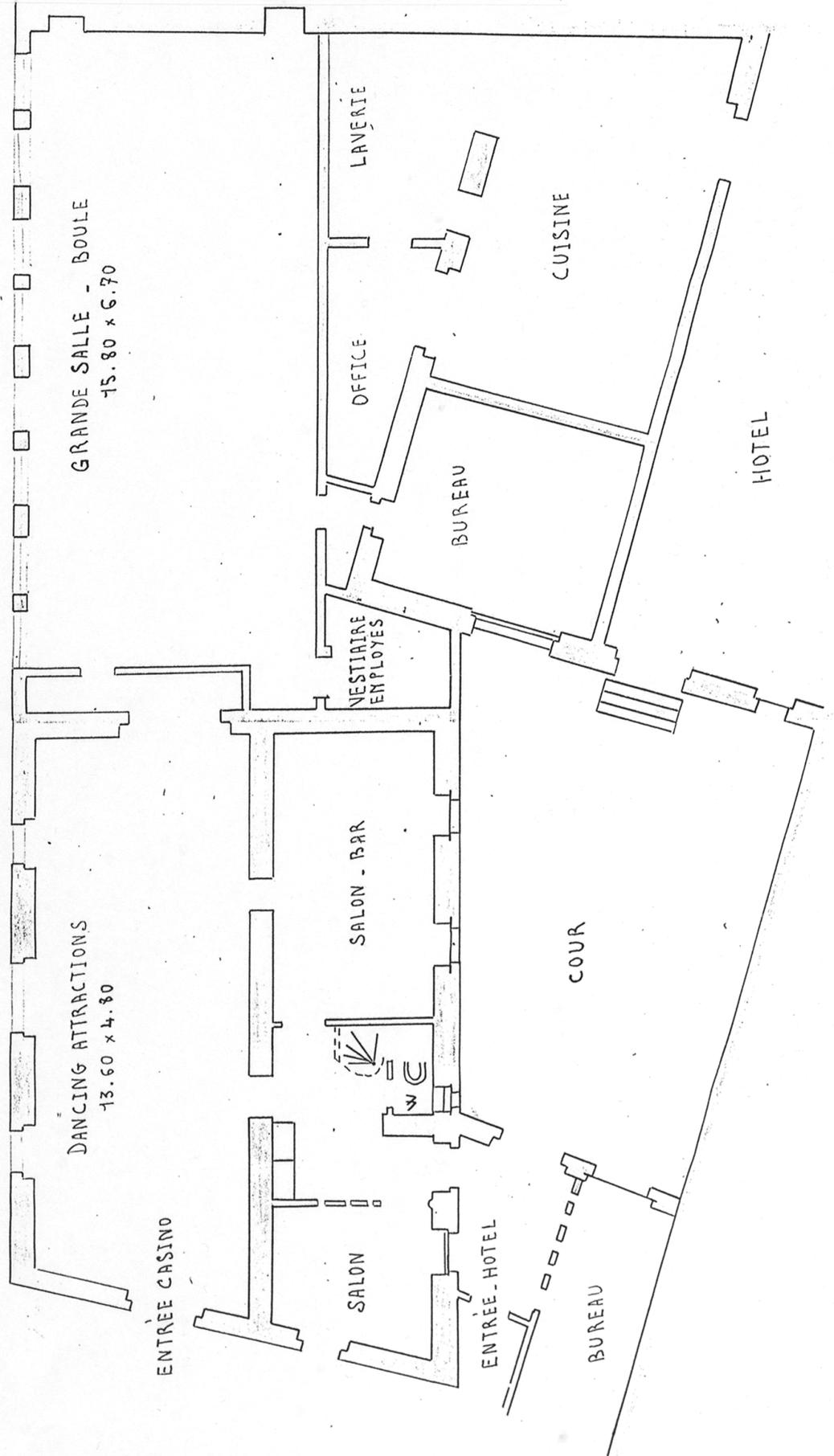


Doc. 2 : Saison 1940, Hôtel de la Paix, plan du rez-de-chaussée, (ACSM, fonds  
Paramé, 1J17).

- Watson 7940

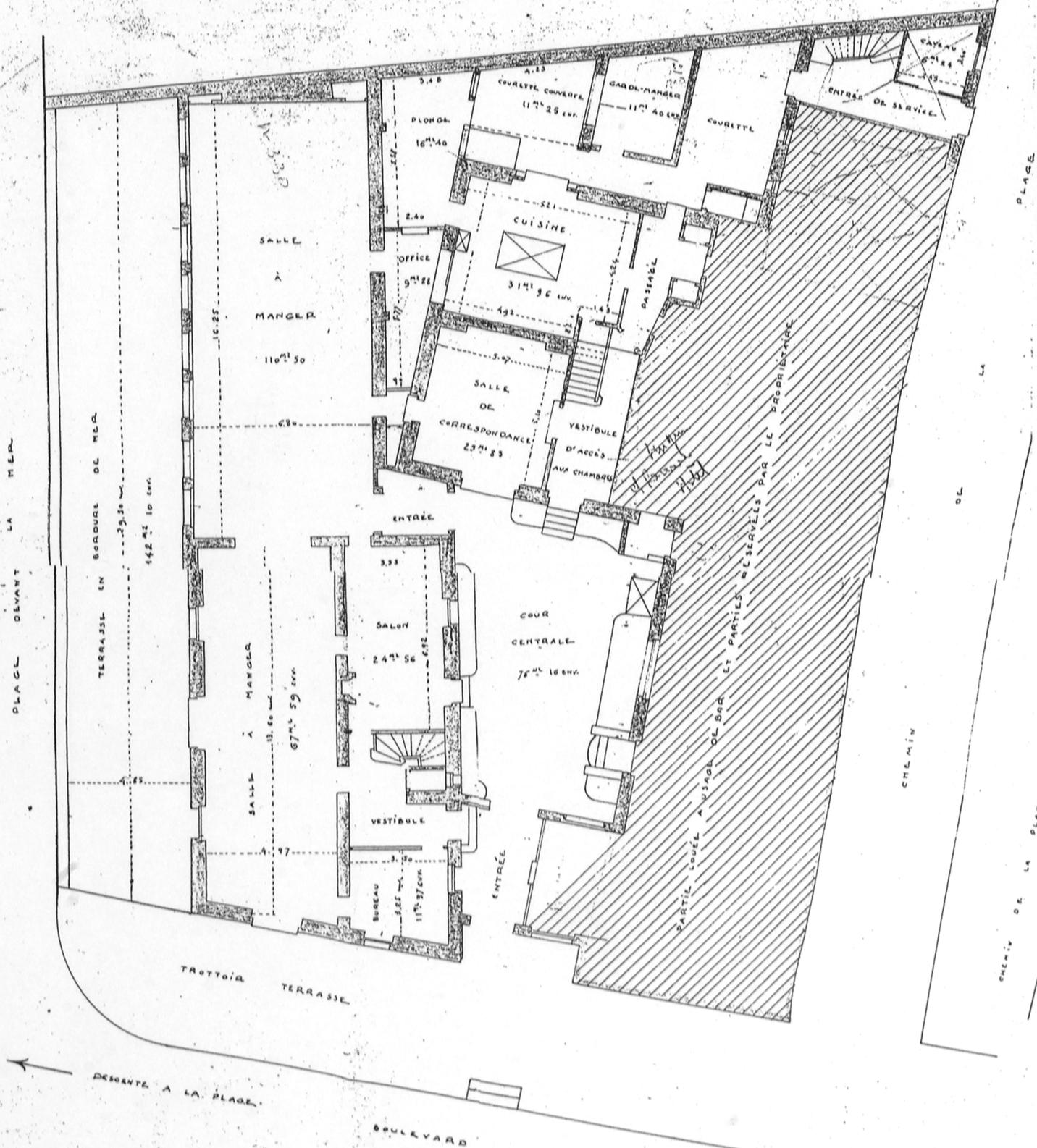
MER

DIGUE  
TERRASSE



Doc. 3 : Hôtel de la Paix à Paramé, propriété de M. Villalon, plan du rez-de-chaussée, (ACSM, fonds Auffret, non coté).

HÔTEL DE LA PAIX A PARAMÉ  
 PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR VILLALON



hôtel de Voyageurs établissement de bains dit hôtel Quic En Groigne et de la Paix

Fig.1 Elévation nord-ouest

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart  
95 35 0575 X



hôtel de Voyageurs établissement de bains dit hôtel Quic En Groigne et de la Paix

Fig.2 Elévation nord

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart  
95 35 0492 X



ANNEXE - I -

Extrait du bail de l'hôtel de la Paix, 1939 (ACSM, fonds Paramé, 1J17).

COPIE de BAIL

Entre les Soussignés:

1° Monsieur Louis Villalon, propriétaire, demeurant à  
Paramé Bd de Rochebonne d'une part  
2° Monsieur Robert Grosset négociant en meubles II r. Cadet  
et habitant 5 Chemin Plaisant à Montmorency S.O. d'autre part  
Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Monsieur Villalon loue par les présentes à Mr Grosset qui  
accepte les pièces du rez-de-chaussée de l'Hotel de la Paix  
sis à Paramé Bd de Rochebonne, comprenant :

- 1° Une Salle donnant sur la mer
- 2° Une Deuxième salle donnant sur la mer
- 3° La salle de restaurant
- 4° Le salon
- 5° Le petit bureau ( entrée de la grande salle)
- 6° La cuisine et ses dépendances

Droit au passage commun dans la cour de l'hotel

Droit à la Terrasse sur la mer

Droit au water-closet et aux lavabos du rez-de-chaussée

Mr Grosset pourra se cloturer selon les réglemens des Salles  
de Jeux, ceci à ses frais, à charge par lui de rendre les lieux  
conforme à la prise de possession.

Un inventaire sera dressé le jour de l'entrée en jouissance  
et un contre inventaire le jour de la sortie, à charge par  
Mr Grosset de remettre préalablement dans chaque pièce tous  
les objets qui y sont désignés à l'inventaire d'entrée. IL  
devra remplacer ou rembourser séance tenante à prix d'esti-  
mation les objets manquants ou détériorés.

Mr Grosset paiera la location et l'entretien du compteur  
électrique ainsi que sa consommation d'électricité.

Mr Grosset paiera une somme forfaitaire de 500fres pour sa  
consommation d'eau de la Ville.

La présente location est consentie et acceptée pour une durée  
de SIX MOIS du 15 Avril au 15 Octobre 1940 moyennant le prix  
de SIX MILLE Fres que Mr Grosset s'oblige à payer Trois Mille  
Fres le jour de l'entrée en jouissance et Trois Mille Fres  
UN MOIS APRES.

Pour l'exécution des présentes les parties élisent domicile  
à l'Agence Villalon à Paramé.

En cas de non exploitation le présent bail sera résilié d'offi-  
fice, sans indemnité.

Les frais de Timbres et d'enregistrement des présentes sont  
à la charge des preneurs qui s'obligent à en remplir les for-  
malités dans les délais prescrits par la loi.

Fait en triple et de bonne foi à Paramé le 22 Décembre 1939.

*Enregistré à A Paris (aux lieux)  
le 19 Mars 1940 F: 5 N: 13  
Pour restaurant neufs 30 e.  
supplément  
[Signature]*